



dépot de plainte pour diffamation

Par **GARFIELD**, le **10/01/2012** à **22:43**

Bonsoir,

J'ai reçu une convocation de la gendarmerie pour ma fille mineur de 13 ans, le voisin d'en face l'accuse d'avoir rayer sa voiture!

Je vous cite les faits suivant : J'ai a plusieurs reprises eut divers conflits de voisinage avec cette personne, ce dernier est allé au mois de décembre trouver mon frère qui habite a coté de chez mes parents en lui disant : "Votre père a rayer ma voiture..."

ce dernier est venu me demander si mon père avait fait un tel acte, je lui ai répondu : "Il n'arrête pas de nous emmerder... il cherche la petite bête partout, l'autrefois, il s'en ait pris à une personne que je connais et ce n'est pas la première fois..." je suis convoquée avec ma fille samedi qui vient, et ce que je peux déposer plainte en diffamation car je suis le représentant légal de mon enfant? En plus elle sort très rarement est en général c'est moi ou mon père qui l'emmenont en ville et qui l'a récupéront.

Que puisque faire contre cette fausse accusation?